PLATEFORME DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA MER



Formation

La formation consiste en une découverte de plusieurs métiers du secteur maritime: commerce, transport de personnes ou de marchandises, pêche...

- Délivrance d'une attestation de suivi de formation
- Délivrance du CFBS et du Médical I

Métiers & Débouchés

A l'issue de celle-ci, le stagiaire peut :

- aller à l'emploi en tant que stewart ou observateur de pêche
- ou poursuivre sur une formation certifiante.

Codes ROME:

N3102 – Equipage de la navigation maritime

A1415 – Equipage de la pêche

11605 – Mécanique de marine

Organisme de formation



Tél. 28 78 63

Lieu de la formation

38, avenue James COOK, BP 428 - 98845 Nouméa (Zone portuaire, en face du lycée Jules GARNIER, à Nouville)

Durée de formation

3 mois, à temps plein, dont 6 semaines de découverte en entreprise: cabotage, transport de personnes, remorquage, pêche... Interruption de 2-3 semaines en fin d'année

Public prioritaire

Les demandeurs d'emploi justifiant de 3 mois de pointage, ayant interrompu leur scolarité depuis plus d'1 an et n'ayant pas volontairement quitté un emploi dans les 60 jours précédant la formation.

Pré-requis

- Être âgé de 18 ans
- Être en mesure de lire et d'écrire en français de façon courante
- Maîtrise des 4 opérations
- Eprouver de l'intérêt pour les métiers de la mer
- Accepter les contraintes du métier (horaires atypiques, travail le week-end...)

Comment s'inscrire?

Contactez votre conseiller en insertion professionnelle : DEFE, MIJ, MLIJ, GIEP information et orientation

Documents à fournir

Pour s'inscrire

- ✓ Attestation de pointage, indiquant au moins 3 pointages.
- ✓ Pièce d'identité en cours de validité.
- ✓ CV à jour
- ✓ Attestation natation 50 mètres nage libre, départ plongé (délivrée par un maître-nageur)

Si vous êtes retenu, il faudra fournir au pôle des métiers de la mer pour la rentrée :

- ✓ 1 photo d'identité
- Certificat médical d'aptitude physique, délivré par un médecin agréé par le service des Affaires Maritimes ou le SMIT

Contenu de la formation

- 1- Formation de base à la sécurité
- 2- Navigation maritime
- 3- Matelotage et techniques de pêche
- 4- Construction des navires et mécanique
- 5- Périodes de découverte en entreprise

Prise en charge

Frais de formation, indemnités mensuelles et couverture
CAFAT pris en charge par le gouvernement.



